

22-07-15DB96SZ
 Envoyé en préfecture le 15/07/2022
 Reçu en préfecture le 15/07/2022
 Affiché le
 ID : 059-215902123-20220715-22_07_15DB96SZ-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DE LA COMMUNE D'**

Séance du 15 juillet 2022

DEPARTEMENT
DU NORD
 ARRONDISSEMENT
DE DUNKERQUE
 COMMUNE
D'ESTAIRE

DATE DE
 CONVOCAION
 8 juillet 2022

DATE D'AFFICHAGE
 15 juillet 2022

Nombre de Conseillers
 En exercice 29
 Présents 16
 Votants 27

**Objet : Budget primitif
 2022 – Décision
 modificative n°1**

Séance du 15 juillet 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 15 juillet à 11 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les « Grands Salons » de l'Hôtel de Ville, à la mairie d'Estaires, sous la présidence de Monsieur Bruno FICHEUX, Maire.

Présents : Mesdames, Messieurs Bruno FICHEUX, Dorothée BERTRAND, Michel DEHAENE, Augustine VILLE, Yves COLPAERT, Stéphane GLORANT, Francine MOURIKS, Monique DUHAYON, Véronique VANMEENEN, Brigitte CAMPAGNE, Dimitri DUQUENNE, Anaïs BUISSON, Isabelle LEMAIRE OREC, Laetitia LEGRAND, Jimmy MASSON et Alexandra LEGRAND.

Procurations :

- Monsieur Frédéric DUBUS à monsieur Bruno FICHEUX
- Madame Bérandère MAHAUDEN à madame Dorothée BERTRAND
- Monsieur Yann NORMAND à monsieur Dimitri DUQUENNE
- Madame Catherine BAUDRY à monsieur Michel DEHAENE
- Monsieur Romain BUISINE à madame Anaïs BUISSON
- Monsieur Michaël PARENT à madame Isabelle LEMAIRE OREC
- Monsieur Bruno WILLERON à monsieur Jimmy MASSON
- Monsieur Olivier SABRE à madame Laetitia LEGRAND
- Monsieur Eric DEWULF à madame Francine MOURIKS
- Madame Louise SAINTENOY CAMPAGNE à madame Brigitte CAMPAGNE
- Monsieur Hervé BOCQUET à monsieur Yves COLPAERT

Absents : Monsieur François-Xavier HENNEON et madame Camille SPETEBROOT

Secrétaire de séance : Monsieur Michel DEHAENE

Délibération n° 96/98 – 07/2022.

Objet de la délibération : Budget primitif 2022 – Décision modificative n°1

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29 ;

Vu le budget primitif 2021 ;

Vu la délibération du 13 avril 2021 fixant le budget primitif 2021 ;

Par délibération du 05 avril 2022, le Conseil Municipal a approuvé le budget primitif et ce, conformément aux articles L.1612-6 et L.612-7 du CGCT. Le budget a été voté en suréquilibré.

Aussi, dans le cadre du projet d'acquisition immobilière (habitation et garages rue de Merville) et afin de redéployer les crédits en fonction des projets d'investissement, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité, avec 20 voix « POUR », 4 « CONTRE » (Isabelle LEMAIRE OREC, Michaël PARENT, Bruno WILLERON et Jimmy MASSON) et 3 « ABSTENTIONS » (Laetitia LEGRAND, Alexandra LEGRAND et Olivier SABRE) décide d'autoriser l'inscription des modifications à opérer au budget primitif 2022 de la manière reprise ci-dessous :

ARTICLES	DEPENSES	RECETTES
SECTION INVESTISSEMENT		
21 - 2115 - 020 - Terrains bâtis	290 000,00 €	
27 - 275 - 020 - Dépôts et cautionnements	80 000,00 €	
21 - 21316 - 026 - Equipements du cimetière	-140 000,00 €	
21 -21318 - 414 - Autres bâtiments publics	-230 000,00 €	
Total section investissement	0,00 €	0,00 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Total section fonctionnement	0,00 €	0,00 €

Acte certifié exécutoire
 Transmis à la sous-Préfecture le
 Publié ou notifié le
 Le Maire,
 Bruno FICHEUX

Fait à Estaires, le 15 juillet 2022
 (Suivent les signatures)
 Pour extrait conforme,
 Le Maire,
 Bruno FICHEUX

